



Déclaration liminaire SNIASS-UNSA CAP du 7 janvier 2025 :

La fédération UNSA-Santé Cohésion Sociale souhaite aux membres de la CAP une belle et heureuse année 2025 sous le signe de la santé et de la résilience.

Résilience car la situation que nous héritons de 2024 ne place par les ministères sociaux sur des bases solides et durables au vu du cadre national plus qu'incertain.

- **Le gel des recrutements** décidés par l'ex et (re)maintenant Ministre du Travail et de la Santé est une première aux conséquences désastreuses. Les services de cohésion sociale en DDETS et DREETS n'ont pu remplacer de nombreux postes et sont en rupture totale, « en effondrement » alors qu'on continue à leur demander de plus en plus sur l'enfance, le social, les réfugiés... Cette situation fait implorer de nombreux services et crée des situations de stress et à haut potentiel en risques psychosociaux. Les ARS ne sont pas épargnées et présentent leur plan social pour 2025 avec en moyenne plus de 20 ETPTS supprimés... On est loin des promesses pour nos citoyens de renforcement des inspections contrôles suite aux scandales (cf les fossoyeurs) dont dans les Ehpad. Ce sont ces postes qui disparaissent au détriment direct des personnes les plus vulnérables. Pire encore, ce gel des recrutements est une « trahison » et une « maltraitance » pour les agents des ministères sociaux en double carrière (détachement...). Certains qui avaient candidaté sur des postes en déconcentré et en central se sont vu refuser leur candidature suite à un refus des Ministères Sociaux d'anticiper leur retour de détachement. C'est horrible et cela a probablement brisé des carrières et des opportunités ! Les ministères sociaux sont les seuls à avoir décider du gel des recrutements. AUCUN autre ministère ne l'a fait et cela crée de la défiance à tout niveau... les ministères sociaux sont devenus le mouton noir de la RH ! Il faut que cette situation cesse immédiatement car la politique d'attractivité de nos organisations et de leurs métiers est profondément annihilée dans ce cadre !

- Un dialogue social qui n'existe plus. **La campagne de promotion 2025** a montré que le non dialogue était la règle au sein des ministères sociaux. Les syndicats ont fait remonter de nombreuses situations d'agents comme la DRH ministérielle le demandait ... et en retour rien... et en décembre, tout d'un coup, la communication d'une liste et une semaine après, sans rien attendre des syndicats, sa publication... Nous n'avons à ce jour aucune information sur les signalements communiqués à la DRH. Nous attendons pour chacune de ces situations de savoir si les agents ont été proposés, si non pourquoi ? Si oui leur classement... et donc le pourquoi (au vu des critères) ils n'ont pas été retenus. Comment voulez-vous que nous puissions accompagner les collègues si le flou et le sentiment d'arbitraire domine le choix des promotions au sein de notre ministère ? Les ministères sociaux devraient être exemplaires et ne le sont pas !

- En conséquence, lors de son assemblée générale de novembre, à l'instar de nombreux autres syndicats, le SNIASS-UNSA a voté le choix de cotiser à **une protection juridique** pour ses adhérents afin de leur donner des moyens puissants d'ester en justice, à moindre coût, et d'être accompagnés par des professionnels du droit sur tous les contentieux du déroulé de carrière (promotion, mutation, télétravail, entretien professionnelle...). Nous arrivons à un point de rupture qui sera particulièrement difficile pour la DRH des ministères sociaux car ce qu'elle a gagné via la réforme de la fonction publique en mettant à la diète les CAPs et leur capacité à résoudre des situations individuelles et collectives par le dialogue social, elle va le perdre en temps et en a(r)gents avec la multiplication de recours hiérarchiques, gracieux et contentieux de plus en plus systématisés aux jurisprudences qui créeront une nouvelle insécurité juridique et financière pour notre ministère et une situation de défiance structurelle dans sa relation avec ses propres agents!

- Enfin nous attendons que **les ministères sociaux tiennent leurs promesses et engagements ECRITS !** L'accord de dialogue sociale a été peu / pas mis en œuvre alors qu'il engage tous les syndicats et la DRH ministérielle... Quand sont programmés les **groupes de travail IASS** ? On les attend depuis un an ! Quand sera mis en œuvre les engagements statutaires pour les corps d'inspection et pour les mesures correctives RIFSEEP ? Nous avons un courrier de la directrice des ressources humaines indiquant clairement que des **mesures forfaitaires d'ajustement seraient prises pour les collègues IASS et autres déclassés suite au dernier (re)plafonnement de l'IFSE**. Bien sûr, nous avons accueilli plutôt favorablement ces nouveaux plafonds mais il n'est pas acceptable pour un ministère qui se doit de réaliser une « égalité de traitement » de ses agents de voir des collègues avec 6 ans d'expérience et + se retrouver aujourd'hui au même niveau d'IFE (de primes) que des sortants d'école ! ... pire ils se retrouvent même avec moins de primes (IFSE) que des collègues ayant eu récemment l'examen professionnel Inspecteur Hors Classe dont l'événement de carrière a été revalorisée alors qu'ils sont titulaires de ce grade depuis plusieurs années. La DRH ministérielle s'est engagée à (re)mettre à niveau ces collègues méritant mais déclassés financièrement ... quand sera appliquée cette mesure ? Elle devait être prise dès 2024 !

Pour toutes ces raisons, 2025 se doit d'être une année « d'aller vers » des Ministres, du SGMCAS et de la DRH ministérielle vers leurs agents et les syndicats qui les représentent pour remettre un vrai dialogue en place avec de vrais résultats co-construits dans l'intérêt des agents et pour l'attractivité de leur métier !